



**Nouveau partenariat pour le  
développement de l'Afrique (NEPAD)**  
**Programme détaillé pour le  
développement de l'agriculture africaine  
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**  
**Division du Centre d'investissement**

## **GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE**

### **APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA**

**TCP/GAB/2907 (I)**  
**(NEPAD Ref. 05/09 F)**

**Volume III de V**

**PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE**

**Appui à l'intensification de la filière de la banane et du plantain**

*Octobre 2005*



**GABON: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA**

**Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

*Profils de projets d'investissement bancables (PIB)*

**Volume II: Relance des services d'appui techniques au développement agricole**

**Volume III: Appui à l'intensification de la filière de la banane et du plantain**

**Volume IV: Appui au développement de la filière manioc**

**Volume V: Fonds d'appui à la diversification des productions en milieu rural**



## PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU PDDAA-NEPAD

**Pays:** Gabon

**Secteur d'activité:** Développement des filières agricoles

**Titre du projet proposé:** **Appui à l'intensification de la filière de la banane et du plantain**

**Zone du projet:** Trois provinces du pays: Estuaire, Woleu-Ntem et Nyanga

**Durée du projet:** 4 ans

**Coût estimé:** Coût en devises:..... 3,02 millions de dollars EU  
 Coût en monnaie locale: ..... 5,62 millions de dollars EU  
**Total..... 8,64 millions de dollars EU**

### Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA<sup>1</sup></i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	1 920	3,49	41
<i>Institution(s) de financement</i>	2 528	4,60	53
<i>Bénéficiaires</i>	305	0,55	6
<b><i>Total</i></b>	<b>4 752</b>	<b>8,64</b>	<b>100</b>

---

<sup>1</sup> Equivalence monétaire:  
 Unité monétaire = franc CFA (FCFA)  
 1 \$EU = 550 FCFA  
 100 FCFA = 0,18 \$EU



# GABON

## Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD « Appui à l'intensification de la filière de la banane et du plantain »

---

### Table des matières

Abréviations.....	iii
<b>I. CONTEXTE DU PROJET.....</b>	<b>1</b>
A. Origine du projet.....	1
B. Généralités.....	2
<b>II. ZONE DU PROJET.....</b>	<b>5</b>
<b>III. JUSTIFICATION.....</b>	<b>7</b>
<b>IV. OBJECTIFS DU PROJET.....</b>	<b>10</b>
<b>V. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>11</b>
Composante 1: Organisation des acteurs de la filière.....	11
Composante 2: Intensification de la production.....	11
Composante 3: Appui à la commercialisation.....	13
Composante 4: La coordination, la gestion, le suivi et l'évaluation du projet.....	14
<b>VI. COÛTS INDICATIFS.....</b>	<b>14</b>
<b>VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES.....</b>	<b>15</b>
<b>VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS.....</b>	<b>16</b>
<b>IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>17</b>
<b>X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE.....</b>	<b>19</b>
<b>XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES.....</b>	<b>20</b>
<b>XII. RISQUES POTENTIELS.....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>23</b>
Annexe 1: Carte de la zone du projet.....	25
Annexe 2: Evolution de la production, des surfaces cultivées et des rendements des principales cultures vivrières au Gabon.....	27
Annexe 3: Evolution de la consommation en produits caloriques.....	29
Annexe 4: Note préliminaire sur l'offre, la demande et la consommation de manioc et de plantain.....	31
Annexe 5: Estimation des besoins en consommation de manioc et de plantain.....	35
Annexe 6: Arbre logique.....	37
Annexe 7: Cadre logique.....	39
Annexe 8: Budget du projet d'appui au développement de la filière plantain.....	43
Annexe 9: Budget des prestations de services (détails).....	45
Annexe 10: Impact du projet sur la production de plantain.....	47
Annexe 11: Cadre institutionnel de l'appui au développement agricole.....	49





### Abréviations

BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BID	Banque islamique de développement
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale
CES	Conseil économique et social
CIAM	Centre d’introduction, d’adaptation et de multiplication du matériel végétal
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FEAMO	Femmes agricultrices de Moanda
FHIA	<i>Honduran Agricultural Research Foundation</i>
FIDA	Fond international de développement agricole
IGAD	Institut gabonais d’appui au développement
LDAT	Loi de développement et d’aménagement du territoire
LOA	Loi d’orientation agricole
MAEDR	Ministère de l’agriculture de l’élevage et du développement rural
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PDCV	Programme de développement des cultures vivrières
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PNDASA	Programme national pour le développement agricole et la sécurité alimentaire
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
R–D	Recherche–développement



## **I. CONTEXTE DU PROJET**

### **A. Origine du projet**

I.1. Le processus de mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement agricole en Afrique (PDDAA) du NEPAD permettra de renforcer la réalisation des actions prioritaires définies par le Gouvernement gabonais pour le développement du secteur rural: le programme d’investissement proposé à moyen terme visera principalement, conformément à la LDAT et au DSRP, à diversifier l’économie nationale, développer le capital humain et lutter contre la pauvreté.

I.2. Le secteur agricole recèle un potentiel qui dépasse de beaucoup son niveau de production actuel, de sorte que son développement peut: (i) jouer un rôle dans la relance économique du pays, notamment en limitant les besoins en produits importés, en réduisant l’exode rural et en générant de nouveaux emplois; et (ii) participer de façon significative à la réduction de la pauvreté en milieu rural en augmentant les revenus des paysans.

I.3. Au regard de la situation économique du pays, le Gouvernement gabonais s’est engagé dans sa restructuration et sa réorientation. L’objectif principal du Gouvernement est de transformer l’économie de rente dépendant exclusivement du pétrole en une économie diversifiée et libéralisée visant à éradiquer la pauvreté. Pour matérialiser cette orientation, le Gouvernement a entrepris, avec l’appui de ses partenaires au développement un vaste programme de réformes économiques, élaboré une loi de développement et d’aménagement du territoire (LDAT) et un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) intérimaire. Un projet de loi d’orientation agricole (LOA) est aussi en cours de validation au Ministère de l’agriculture de l’élevage et du développement rural (MAEDR).

I.4. Conformément à la politique et aux priorités définies dans la LDAT et le DSRP, les orientations du PDDAA, les priorités d’orientation de la LOA et les réflexions stratégiques en cours avec l’appui des bailleurs de fonds sur le développement du secteur rural, ont été mis en exergue dans le cadre des axes prioritaires du PNIMT qui recommande:

- la gestion durable des ressources agricoles par la mobilisation et la gestion de l’eau, la sédentarisation de l’agriculture pluviale par une gestion durable de la fertilité des sols et leur protection contre la l’érosion, la promotion d’exploitations familiales modernes intégrées; et le développement des cultures pérennes familiales,
- l’amélioration de l’accès aux marchés locaux et nationaux pour les produits agricoles compétitifs par le désenclavement des zones de production, le développement de la transformation (ou valorisation locale) des produits, l’amélioration des filières de commercialisation des produits agricoles, l’amélioration de l’accès et de la diffusion de l’information économique et sociale, notamment par la mise en place d’un système d’information sur les marchés,
- l’amélioration de l’autosuffisance alimentaire du Gabon par une diminution de la dépendance du pays par rapport aux importations alimentaires, l’intensification de la production agricole vivrière et maraîchère par l’utilisation de technologies améliorées d’intensification et de diversification, en vue d’adapter l’offre à la demande urbaine,
- le renforcement des capacités productives en milieu rural par le développement du capital humain, notamment des organisations paysannes et des capacités techniques des services de conseil privés et publics, le soutien à la création de services privés d’approvisionnement en intrants, le renforcement des capacités techniques et de gestion des producteurs ruraux et de leurs organisations, la promotion d’une recherche développement adaptée aux besoins des systèmes traditionnels de production.

I.5. Le projet d’Appui au développement de la filière bananière/plantain dans les provinces de Woleu–Ntem, de la Nyanga et de l’Estuaire a été sélectionné comme projet prioritaire au cours de l’atelier<sup>2</sup> de validation du Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT) pour soumission au comité directeur du NEPAD. En effet, le gouvernement a choisi le développement de la filière bananière pour renforcer le développement rural dans les provinces choisies et améliorer la sécurité alimentaire nationale. Ce choix traduit la concrétisation des orientations de relance de l’agriculture contenues dans la nouvelle politique agricole du pays, notamment dans trois provinces traditionnellement productrices de bananes. Ce projet vise à compléter et à renforcer l’impact d’autres initiatives et projets qui ont eu lieu (FIDA), qui sont en cours ou en préparation (PNDASA, PDCV) dans l’optique d’une organisation et d’une amélioration des performances de la filière bananière, en vue de répondre au déficit de la production nationale et de lutter contre la pauvreté rurale.

## **B. Généralités**

I.6. Le Gabon est un pays d’une superficie de 267 667 km<sup>2</sup>, situé au centre du Golfe de Guinée, de part et d’autre de l’Equateur en Afrique Centrale. Sa population actuelle est estimée à près de 1,3 millions habitants en 2001 (soit 4,7 hab./km<sup>2</sup>) avec un taux d’accroissement de l’ordre de 2,8% par an. Elle est inégalement répartie entre les provinces (plus de 45% dans l’Estuaire). Cette population dont plus de 75% est urbaine, se caractérise par sa jeunesse (41% ont moins de 15 ans), par un taux élevé d’immigration (près de 21% de la population est d’origine étrangère). Les trois principales villes du pays (Libreville, Port–Gentil et Franceville) concentrent la plupart des activités et des équipements socio–économiques et représentent à elles seules plus de la moitié de la population du pays.

I.7. Le Gabon dispose de ressources naturelles abondantes, avec les trois quarts de son territoire recouvert de forêts, de réserves halieutiques abondantes, de gisements pétroliers et de manganèse. Avec un revenu moyen par habitant de 3 437 \$EU en 2001, il est classé comme pays à revenus intermédiaires, mais ses performances sociales sont faibles avec une grande majorité de la population confrontée à des problèmes de manque de revenus et d’accès aux services sociaux de base de qualité. L’économie gabonaise est caractérisée par: (i) sa faible diversification et sa forte dépendance de l’extérieur, (ii) un niveau élevé des dépenses publiques, et (iii) un niveau d’endettement élevé. Elle est basée essentiellement sur les revenus du pétrole, qui représentait en 2002, 48% du PIB et 75% des revenus d’exportation. En 2002, le secteur primaire (forêt, agriculture) constituait environ 7,8% du PIB et occupait près de 65% de la main d’œuvre. Ainsi, de 1960 à 1990, le taux de croissance moyen annuel (en volume) des importations des principales denrées était compris entre 2 et 3,4%, alors que la valeur totale des importations est passée de 1,4 milliards de FCFA en 1961, à 2,7 milliards de FCFA en 1982, à 49 milliards de FCFA en 1990 et à 120 milliards de FCFA en 2001.

I.8. Le climat gabonais est de type équatorial chaud et humide, caractérisé par des températures annuelles moyennes de 25°C, une forte humidité relative (80% en moyenne) et des précipitations abondantes et fréquentes de 1 500 mm à 3 000 mm par an. Seuls 150 000 hectares, soit 1% des terres arables, sont utilisées pour la production agricole. Les principaux systèmes d’exploitation agricoles au Gabon sont: (i) les systèmes agricoles forestiers sur défriche–brûlis, qui comptent environ 70 000 exploitations vivrières familiales, (ii) les systèmes agroindustriels axés sur les cultures de rente (palmier, hévéa, canne à sucre) et l’élevage, actuellement en cours de privatisation; et (iii) les systèmes agraires périurbains axés sur l’horticulture, principalement le maraîchage.

I.9. **Systèmes de production agricoles.** L’agriculture gabonaise de subsistance<sup>3</sup> est caractérisée par des petites exploitations d’environ 1 ha en moyenne: les méthodes traditionnelles de production

<sup>2</sup> Atelier qui a eu lieu les 13 et 14 octobre 2004 à Libreville

<sup>3</sup> Croissance moyenne entre 0 et 1%, de loin inférieur à la croissance démographique estimée à 2,8%.

agricole, à travers les pratiques d’une agriculture itinérante sur brûlis, constituent sans conteste une source d’épuisement des sols et de destruction par le feu des niches écologiques. L’agriculture paysanne est avant tout vivrière et orientée vers la satisfaction des besoins de consommation des ménages ruraux. Les principales cultures vivrières des systèmes de production paysans sont le manioc (230 000 tonnes/an), la banane et le plantain (270 000 t/an), et secondairement par le taro (59 000 t), l’igname (155 000 t), l’arachide (20 000 t), le maïs (26 000 t) et les légumes-feuilles. La part commercialisée reste assez faible et les revenus paysans proviennent de la vente des surplus vivriers, mais également des cultures de rente (café, cacao, etc.) et des produits de la chasse et ou de la pêche.

I.10. La prédominance<sup>4</sup> des cultures traditionnelles selon les provinces se présente de la manière suivante: (i) la banane dans la Nyanga, (ii) le manioc et les courges dans le Woleu–Ntem, (iii) le maïs dans le Haut Ogooué et l’Ogooué Ivindo, (iv) l’igname dans le Haut Ogooué et l’Ogooué lolo, (v) le taros dans l’Ogooué Lolo, et (vi) la canne à sucre dans l’Estuaire et le Woleu–Ntem. L’agriculture paysanne de rente s’appuie sur divers avantages comparatifs, notamment pour; (i) le café et le cacao (Haut Ogooué, Ogooué Ivindo et Woleu–Ntem), (ii) l’hévéa (Estuaire et Woleu–Ntem), et (iii) les productions vivrières, telles que le plantain (Woleu–Ntem), le plantain (Woleu–Ntem et Nyanga) et l’horticulture de rente (Estuaire).

I.11. L’agriculture périurbaine (systèmes maraîchers, petit élevage et fruitiers) se développe depuis une dizaine d’années, principalement en raison de la proximité des marchés urbains: cette croissance a été fortement stimulée par l’Institut gabonais d’appui au développement (IGAD) qui fournit des appuis aux exploitants de la région de Libreville, Franceville et Oyem<sup>5</sup>, notamment en termes de formation, semences, petite irrigation et de recherche/développement. L’impact de ce programme est significatif autour de Libreville, où on dénombrait en 2001 un total de 470 exploitants pour une production maraîchère totale de 6 729 t sur une superficie de 1 123 ha.

I.12. **Les bananes et le plantain.** Les bananes et le plantain constituent des éléments essentiels des systèmes de production traditionnels et de consommation en zone équatoriale humide. La production<sup>6</sup> nationale est actuellement estimée à 270 000 t/an pour une surface cultivée d’environ 50 000 ha: les rendements moyens (5–6 t/ha) stagnent depuis les années 60. Suivant les estimations de FAOSTAT<sup>7</sup>, la consommation moyenne de plantain par habitant aurait fortement baissé depuis 1960 (160 kg/hab./an) et atteindrait actuellement un niveau moyen de 130 kg/hab./an, avec d’importantes différences entre les niveaux de consommation urbains et ruraux. Les importations de plantain en provenance des pays limitrophes alimentent les marchés des grandes villes (i.e. Libreville): les volumes concernés semblent fortement sous-estimés dans les statistiques officielles (10–15 000 t/an).

I.13. Les grands défis du secteur des bananes et plantain sont: (i) la forte urbanisation (85% en 2010) de la société gabonaise, qui requiert une forte augmentation de la productivité des ménages ruraux en vue de satisfaire la demande globale, (ii) le développement d’un secteur de plantations spécialisées de plantain en complément des systèmes traditionnels de production, (iii) l’amélioration de la filière de commercialisation et la réduction des pertes, y compris par la transformation et la valorisation locale. A ce titre, il existe des opportunités pour l’intensification de la filière de production du plantain et de sa transformation, dont: (i) les variétés améliorées résistantes aux maladies et plus productives, (ii) l’amélioration des pratiques traditionnelles de culture et de

<sup>4</sup> L’importance relative des diverses cultures reflète avant tout les différences de régime alimentaire des groupes ethniques et plus rarement la demande du marché (i.e. banane dans la Nyanga).

<sup>5</sup> Les actions de l’IGAD se concentrent sur les zones périurbaines, notamment horticoles mais également vivrières dans le cadre du nouveau Projet d’appui au développement de l’agriculture périurbaine (PADAP).

<sup>6</sup> Source FAOSTAT: voir détails en Annexe 2. Notons qu’un programme de réhabilitation des services de statistiques agricoles est actuellement en cours en vue d’améliorer la fiabilité des données.

<sup>7</sup> Voir détails en Annexe 3.

transformation, (iii) le renforcement de pôles de production bénéficiant d’un réseau routier praticable en toutes saisons et/ou du passage du chemin de fer, (iv) une importante réserve foncière pour l’extension des surfaces, (iv) la présence d’ONG prestataires de services au développement rural, (vi) le pouvoir d’achat relativement élevé des urbains, y compris dans les villes secondaires, etc.

I.14. **Services d’appui au développement agricole.** Les expériences passées d’appui au développement, y compris les OZI (Opérations zonales intégrées) et les opérations paysannes des agro-industries parapubliques, ne se sont pas avérées efficaces, voire contre-productives, soit en terme de coûts/bénéfices ou d’impact sur les systèmes de production, et globalement en termes d’amélioration des conditions d’existence des populations rurales. Actuellement, les services d’appui du MAEDR dans les zones rurales est caractérisée par une faible capacité d’appui, liée notamment à: (i) la faible capacité de gestion/planification, de supervision et de formation du personnel de terrain, (ii) un effectif insuffisant et le manque de moyens de fonctionnement. Les ressources humaines<sup>8</sup> des services publics sont concentrées au niveau de l’administration centrale de Libreville et des capitales provinciales.

I.15. La mise en veille des activités de recherche-développement (R-D) du CIAM a induit l’absence de matériel végétal de plantation amélioré, excepté dans le secteur horticole approvisionné par l’importation et la production de semences promue directement par l’IGAD. En dehors des opérations agro-industrielles et de l’horticulture, l’utilisation des engrais et des produits phytosanitaires reste à un niveau très faible, par ailleurs peu rentable au regard des techniques de production traditionnelles. Les prestataires de service du secteur privé et associatif (ONG, etc.) ne sont pas nombreux et ils sont surtout présents en zone urbaine. Ceux du secteur informel existent aussi, tels que des petits artisans, des vendeurs d’équipement et d’intrants, des transporteurs, etc., mais leur niveau d’organisation reste relativement faible. Les expériences de micro-finances restent concentrées principalement sur le secteur commercial en milieu urbain: des appuis à l’investissement agricole ont été tentés par des projets d’appui, mais les résultats en milieu rural restent mitigés.

I.16. **Les associations.** On dénombre au Gabon près de 300 associations et ONG locales intervenant dans les domaines social, culturel, économique, éducatif et sanitaire: seul une quinzaine, ont jusqu’ici démontré des capacités réelles d’intervention sur le terrain. Ce secteur connaît cependant un regain de dynamisme grâce à l’action du Conseil économique et social (CES) et du ministère en charge de la femme. On distingue: (i) les associations locales à vocation d’entraide et coopération, y compris les organisations de producteurs agricoles (OPA), souvent de petite taille et disposent en général de très peu de moyens financiers et techniques, (ii) les Organisations non gouvernementales (ONG) nationales<sup>9</sup>, peu nombreuses et sous-équipées, disposant de compétences diversifiées, qui constituent des noyaux de base de services d’appui émergents, (iii) les ONG internationales qui interviennent surtout dans le domaine de la forêt et de l’environnement, bénéficiant de l’appui de leur réseau de donateurs.

I.17. **Politique de développement agricole.** Après des décennies d’appui au développement du secteur agro-industriel (en cours de privatisation), la nouvelle politique agricole<sup>10</sup> s’articulera autour des trois axes principaux suivants: (i) la relance de la production dans un environnement économique et institutionnel incitateur, (ii) la responsabilisation et la participation des différents partenaires du développement rural à la définition et à la mise en œuvre des politiques, et (iii) le redéploiement des activités des agro-industriels au profit des opérations villageoises et la promotion des petites et

<sup>8</sup> Voir Projet de relance des services d’appui techniques au développement agricole (PNIMT et Volume II).

<sup>9</sup> Parmi les ONG d’appui les plus expérimentées, il y a lieu de citer l’Institut Gabonais d’Appui au Développement (IGAD) qui appuie depuis plusieurs années le développement de l’agriculture en zone péri-urbaine, notamment à Libreville.

<sup>10</sup> Voir draft MAEDR, novembre 2004.

moyennes entreprises agricoles. La stratégie du gouvernement repose sur une définition des rôles respectifs de l’Etat (rôle régalién) et du secteur privé dans l’économie avec une plus grande responsabilisation de tous les partenaires au développement pour atteindre les objectifs poursuivis.

## II. ZONE DU PROJET

II.1. Suivant les recommandations de l’atelier de validation du PNIMT au Gabon, le projet d’appui au développement de la filière bananière ciblera en priorité les trois provinces du Woleu–Ntem, de la Nyanga et de l’Estuaire<sup>11</sup>. Les critères de choix des zones ciblées répondent à plusieurs critères agro–écologiques et socio–économiques, dont notamment: (i) **la tradition de la culture des bananes et plantains**, comme base des systèmes de production agricoles et de consommation, (ii) **l’accessibilité des régions** en toute saison pour faciliter l’acheminement des intrants et l’écoulement des produits vers les marchés urbains, (iii) **une bonne densité de population** permettant d’assurer un meilleur impact et rapport coût–efficacité aux actions. Ainsi, le projet ciblera en priorité les provinces du Woleu–Ntem, de la Nyanga et de l’Estuaire dont les principales spéculations agricoles sont le plantain, le manioc, le taro/macabo, l’igname et les cultures légumières. Les provinces retenues appartiennent principalement à la zone agro–écologique forestière, favorable à la culture de la banane et du plantain.

II.2. **La province du Woleu–Ntem** se trouve au nord du Gabon, à la frontière avec le Cameroun, avec une superficie de 38 465 km<sup>2</sup>, elle a une population totale estimée à 97 271 habitants<sup>12</sup>, soit une densité de 2,5 habitants au km<sup>2</sup>. La province se trouve sur un plateau de moyenne altitude, avec une forêt de type ombrophile, un climat de type équatorial à quatre saisons, un sol ferrallitique typique faiblement appauvri et hydromorphe dans les bas–fonds. La pluviométrie moyenne est comprise entre 1500 et 1800 mm et la température moyenne annuelle varie entre 23°C et 24°C.

II.3. Les conditions agro–écologiques sont favorables à une large gamme de cultures tant vivrières (l’arachide, le maïs, le manioc, la banane et les cultures légumières) que de rente (le cacao, le café – 15 000 ha de verger vieillissant, et l’hévéa – 3 000 ha). Après un long passage à vide, l’activité agricole a été relancée ces dernières années, notamment par les projets APG/FIDA et HEVEGAB. La province bénéficie d’une route bitumée reliant les départements du Ntem et de l’Okano, en passant par le Woleu, jusqu’à Libreville (600 km). La route reliant Oyem à Minvoul (Haut Ntem) est praticable en toute saison, permettant ainsi l’évacuation des régimes de bananes vers le plus grand marché vivier, constitué par Libreville.

II.4. On trouve un seul groupe ethnique dans la province parmi la quarantaine que compte le pays: cette homogénéité sur le plan culturel constitue un atout qui devrait permettre de faciliter les actions de regroupement et d’organisation des acteurs de la filière bananière.

II.5. **La province de la Nyanga** avec une superficie de 21 285 km<sup>2</sup>, occupe la partie Sud–Ouest du pays comprend cinq départements: la capitale provinciale, Tchibanga, est située à 550 km de Libreville. La population est de 39 430 habitants<sup>13</sup> soit une densité de 1,85 habitant au km<sup>2</sup>. La province constitue une zone de basse altitude recouverte d’une forêt ombrophile: la pluviométrie moyenne est de 1 500 mm et la température annuelle comprise entre 24°C et 27°C. Les sols sont peu variés et généralement de types ferrallitique jaune argilo–sableux, à horizon gravillonnaire plus ou

<sup>11</sup> Voir carte en Annexe 1.

<sup>12</sup> Recensement 1993.

<sup>13</sup> *Idem*.

moins profond. Les conditions agro-climatiques de cette province sont favorables à la culture de la banane et du plantain qui constituent la base des systèmes de production locaux.

II.6. Bien que les principales infrastructures routières dans cette province soient praticables en toute saison, une grande partie des routes secondaires est difficile d’accès en saison des pluies. La population est composée de plusieurs groupes ethniques, qui cohabitent depuis très longtemps et dont les coutumes spécifiques se sont intégrées et homogénéisées. Les populations de la Nyanga restent fortement attachées à la culture de la banane et du plantain, qui constitue la base de leurs systèmes de production et d’alimentation.

II.7. **La province de l’Estuaire** (20 740 km<sup>2</sup> et 4 départements) est située au Nord-ouest du Gabon et comprend Libreville, la capitale administrative et politique du pays. La population de cette province est actuellement estimée à plus de 0,6 millions habitants<sup>14</sup> dont environ 0,5 millions à Libreville.

II.8. La province connaît un climat de type équatorial de transition australe avec une petite saison sèche de juin au mi-septembre et une saison des pluies de mi-septembre à fin mai, avec un ralentissement des précipitations en décembre et janvier. L’influence maritime est prépondérante et la température moyenne annuelle est d’environ 26°C. Située dans une zone de basse altitude, l’Estuaire comprend des sols de type limono-argileux et une végétation forestière de type ombrophile. Les caractéristiques agro-climatiques correspondent aux besoins de la culture de la banane et du plantain.

II.9. Les infrastructures routières, sociales et administratives, mieux structurés que dans d’autres provinces, bénéficient de la proximité de la capitale Libreville, qui constitue le plus grand marché de consommation du pays. La population rurale est généralement concentrée le long des axes routiers: celle-ci est relativement hétérogène dans son ensemble, vu que cette zone constitue la cible d’immigrations internes, voir en provenance des pays limitrophes: ces populations sont attirées par la possibilité d’améliorer leurs conditions d’existence par le développement d’une agriculture orientée sur le marché, et notamment dans le cadre la filière porteuse de la banane et du plantain.

II.10. En résumé, les provinces ciblées présentent les caractéristiques suivantes:

Provinces (Départements)	Population totale		% de ménages ruraux		Nb. de ménages ruraux (est. 2000)
	1993 (a)	2000 (b)	1993	Est. 2000	
Estuaire (4)	460 939	597 200	8,6	7,6	8 000
Nyanga (5)	39 249	50 800	51,8	44,7	4 000
Woleu-Ntem	96 901	125 400	67,1	63,9	14 500
<b>Total 3 provinces</b>	<b>597 089</b>	<b>773 400</b>	<b>21,0</b>	<b>19,0</b>	<b>26 500</b>
<b>Total Gabon</b>	<b>1 010 275</b>	<b>1 308 600</b>	<b>28,6</b>		

Sources: Sur la base de (a) RGPH 1993 et (b) Populstat 2000 (estimation des ménages ruraux 2000 à composition des ménages constante = 5,5 pers/ménage)

II.11. La population directement ciblée par le projet est estimée à environ 12 500 ménages ruraux, soit environ 65 000 à 70 000 habitants, représentant 50% de la population rurale des provinces retenues. Ainsi le projet travaillera dans chaque province retenue sur 50 à 60 sites/villages ou regroupements de 60 à 80 ménages chacun en moyenne.

<sup>14</sup> 463 187 habitants lors du recensement de 1993.



II.12. **Contraintes.** Dans l'ensemble il faut noter que toutes les trois provinces pratiquent les cultures vivrières principalement pour l'autoconsommation familiale et seul un faible surplus de production est vendu sur les marchés. Les productions et la productivité des systèmes de production traditionnels sur brûlis restent faibles: les rendements moyens des bananes et plantains sont estimés à 5–6 tonnes/an<sup>15</sup>. Les paysans utilisent les variétés locales, généralement en culture mixte avec d'autres espèces, sans apport de fertilisant, ni protection phytosanitaire. En outre, les systèmes de commercialisation internes des bananes/plantains sont hasardeux pour ce produit hautement périssable, surtout en dehors des zones périurbaines et des grands axes routiers: du fait de l'absence de produits de transformation, les niveaux de pertes enregistrées à la commercialisation sont très importantes dans les zones enclavées, principalement en saisons des pluies. Cette faible efficacité du travail agricole et l'absence d'organisation de la commercialisation interne expliquent en grande partie<sup>16</sup> la forte concurrence des importations, notamment en provenance du sud du Cameroun, notamment sur le marché de Libreville.

II.13. **Opportunités.** Pourtant la filière de la banane et du plantain constitue une des filières porteuses de l'agriculture gabonaise surtout dans les zones périurbaines et situées le long des grands axes praticables en toute saison. Les opportunités de développement de cette filière reposent sur:

- une forte demande, notamment dans les centres urbains,
- les potentiels d'amélioration de la productivité et de la production, notamment par l'utilisation de variétés améliorées et de techniques de production plus performantes, y compris l'utilisation des engrais et la protection phytosanitaire,
- la promotion de producteurs spécialisés de bananes et plantain en temps que culture de rente,
- une meilleure organisation et maîtrise du marché, notamment par les commerçants et les transporteurs orientés sur les marchés des grandes villes (Libreville et Port Gentil),
- les potentiels de transformation du plantain en produits moins périssables (farines, chips, etc.),
- l'amélioration des infrastructures routières.

### III. JUSTIFICATION

III.1. Malgré les potentialités agro-écologiques, la sécurité alimentaire au Gabon est de plus en plus dépendante des importations de céréales<sup>17</sup>, dont la farine de blé et le riz. Les produits vivriers locaux (i.e. plantain, manioc) occupent toujours une place prépondérante dans les habitudes alimentaires des populations rurales, mais régressent significativement au niveau de la consommation urbaine. Dans l'état actuel de la production agricole, la filière bananière constitue, outre l'alimentation de base, une des principales sources de revenu monétaire des paysans. Les prix sont porteurs sur les marchés urbains<sup>18</sup>, mais la faible productivité du travail paysan et la désorganisation du marché ne permettent pas l'obtention d'un revenu incitateur aux producteurs, ni un ravitaillement régulier des

<sup>15</sup> Voir FAOSTAT et annexe 2.

<sup>16</sup> En outre, le coût du travail est beaucoup plus élevé au Gabon que dans les pays limitrophes.

<sup>17</sup> Importations de 88 000 t en 2003, principalement le riz et le blé (pain, etc.): ces céréales représentent 45% de l'apport calorique moyen de la population de Libreville (voir estimations en Annexes 4 et 5).

<sup>18</sup> Les prix au détail du plantain atteignent 300–350 FCFA/kg sur les marchés de Libreville.

villes consommatrices. De plus, les importations de bananes/plantain, notamment à partir du Sud-Cameroun concurrencent la production nationale sur un marché de gros urbain, en partie « contrôlé » par les commerçants camerounais.

III.2. Au Gabon, le coût de la calorie de plantain revient plus cher que celle du riz, en raison notamment de la faible productivité du travail et des coûts d’intermédiation/commercialisation très élevés (transport, bénéfices des intermédiaires). Ce fait, combiné à la meilleure adaptation des produits à base de céréales à la vie urbaine, justifie l’évolution graduelle des habitudes de consommation avec l’urbanisation. De plus, le plantain et les bananes sont d’abord produits pour assurer la sécurité alimentaire des petits exploitants ruraux dans les zones humides: seul l’excédent est commercialisé et la répartition très défavorable des marges bénéficiaires<sup>19</sup> n’encouragent pas vraiment les producteurs à augmenter leurs excédents commercialisables.

III.3. Suivant les chiffres officiels, la production brute de banane plantain est estimée à 270 000 t en 2003 (FAOSTAT). Compte tenu de la consommation rurale (419 kg brut/an en moyenne) et du fait des pertes de commercialisation<sup>20</sup>, la quantité de plantain commercialisé annuellement à destination des grands et petits centres urbains est estimée à environ l’équivalent de 135 000 t de régimes par an, ce qui correspond à une disponibilité nette<sup>21</sup> d’environ 90 000 t d’équivalent de plantain consommable net. La demande annuelle brute de plantain est estimée à 110 et 325 kg par an, respectivement à Libreville et dans les villes secondaires, dont les habitudes alimentaires sont considérées comme intermédiaires. Sur cette base, la demande totale en plantain est estimée actuellement à environ 335 000 t brutes (pertes comprises), soit un déficit d’environ 65 000 t de régimes par rapport à la production actuelle<sup>22</sup>.

III.4. Sur la base des estimations de la croissance de la population et de l’évolution de l’exode rural, et compte tenu des habitudes alimentaires actuelles<sup>23</sup> des populations rurales et urbaines, les besoins totaux en plantain sont estimés à environ 373 000 t de régimes de plantain en 2010 et 414 500 t en 2015. Ainsi, sans l’amélioration des pratiques de production et l’organisation de la commercialisation de la banane et du plantain, le déficit de l’offre locale pourrait encore s’accroître considérablement au cours des prochaines années. Outre l’impact négatif sur la balance commerciale, cette dépendance croissante vis-à-vis des importations de plantain en provenance des pays limitrophes et/ou de céréales, achetées sur le marché mondial, réduiraient également l’accès des populations vulnérables à leur nourriture de base préférée.

III.5. **Contraintes.** L’accès limité des producteurs de plantain aux biens et services tels que les technologies adaptées, les intrants, les services d’appui et financiers, les marchés, etc. constitue la contrainte majeure de la filière. Au niveau des différents maillons, les contraintes globales se déclinent comme suit:

- La commercialisation: le faible niveau d’organisation des commerçants/transporteurs, l’inadéquation des infrastructures et équipements de transport et de stockage, ainsi que le

<sup>19</sup> Pour les produits vivriers les prix de détail à Libreville représentent respectivement 336% du prix d’achat des produits au Sud-Cameroun et 168% du prix d’achat au petit producteur dans la périphérie de la ville. Les marges de gros et de détail ont été estimés à 40–50% et 20–30% respectivement de leur prix de revient (Source: Etude de la consommation alimentaire à Libreville, J. Moubamba, 1998).

<sup>20</sup> Estimées en moyenne à 15%.

<sup>21</sup> En moyenne, 30–33% de pertes en poids sont enregistrés entre la production brute (régimes) et la consommation nette, dû entre autres aux pourritures, épiluchage, etc.

<sup>22</sup> Voir détails des estimations en Annexes 4 et 5.

<sup>23</sup> Le projet devrait en partie contribuer partiellement à inverser les tendances actuelles de la consommation des populations urbaines. A ce titre la projection des besoins est minimaliste.

faible accès aux informations du marché (non transparence) résultent dans une capacité limitée de réaction à la demande des marchés.

- *La transformation:* la faible diversification des produits à base de plantain commercialisés, limite les échanges actuels au produit primaire qui est hautement périssable. Cet handicap constitue la source d'importantes pertes, notamment au niveau des producteurs n'ayant pas un accès aisé au marché.
- *La production:* l'écart entre les rendements paysans (5–6 tonnes/ha/an) en comparaison des rendements potentiels obtenus en station de recherche (15–20 t/ha et plus) est dû notamment au faible accès des paysans aux options techniques améliorées (variétés, techniques de production et de protection), mais également à la faible intégration des besoins spécifiques des systèmes de production paysans dans les programmes de recherche. En outre, le développement de plantations modernes et spécialisées de bananes et plantains reste embryonnaire.

III.6. **Opportunités.** La production du plantain fait partie des traditions des paysans gabonais qui disposent d'un savoir-faire traditionnel. Les conditions agro-écologiques du Gabon sont favorables à son intensification et à l'extension des superficies emblavées, conformément aux objectifs du PDDAA/NEPAD. Ainsi, l'organisation des circuits de commercialisation et la promotion de la production, ciblée sur la demande, permettront de relancer l'offre et d'encourager les paysans à intensifier et moderniser<sup>24</sup> leurs cultures de plantain, en vue de répondre à la demande des consommateurs, tant en quantité qu'en qualité (types de produits et normes). en vue d'une opération commerciale (culture de rente).

III.7. Au cours de la dernière décennie, les institutions de recherche internationale (INIBAB, IITA, CIRAD, FAO, FHIA, etc.) ont développés: (i) des variétés améliorées résistantes aux principales maladies<sup>25</sup> et pestes et répondant aux besoins spécifiques des consommateurs, et (ii) des systèmes de production durables, notamment en utilisant les approches agro-biologiques et l'approche de production et de protection intégrée (PPI). En outre, les potentiels de marché des dérivés artisanaux et industriels de plantain n'ont été que faiblement exploités, notamment pour répondre à la demande urbaine.

III.8. **Options gouvernementales.** L'objectif principal de la stratégie du gouvernement est de réunir les conditions d'une croissance forte et de qualité du secteur rural capable d'affronter avec succès les défis majeurs que représentent la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, la mondialisation du commerce et la protection de l'environnement. A cette fin, l'amélioration de la productivité des systèmes de production paysans et des performances des filières de production en terme de compétitivité, prix et de qualité constitue un préalable. Pour ce faire, le LOA prévoit également de mettre en place un cadre institutionnel permettant d'une part de recentrer l'Etat sur ses fonctions régaliennes et d'assurer les services publics de qualité, et d'autre part de promouvoir le développement des organisations paysannes dans les différentes filières, des institutions privées, associatives ou individuelles (micro-entreprises), garantissant un meilleur fonctionnement du marché.

III.9. **Options pour le développement de la filière du plantain.** Globalement, une des questions essentielles à résoudre pour les bénéficiaires (groupe cible des producteurs de plantain) est d'améliorer leurs conditions d'existence. Cet objectif peut être atteint par deux chemins complémentaires qui sont: (i) d'améliorer l'efficacité de leur(s) activité(s) de production (et accessoirement de transformation) dans la filière et aptes à réduire la charge de travail, et (ii) de sécuriser le marché et de bénéficier d'un

<sup>24</sup> Notamment par la création de plantations pérennes et professionnelles (cultures de rente).

<sup>25</sup> Principalement à la cercosporiose brune et noire (Black sigatoga), notamment la FHIA-03 et la FHIA-21.

partage plus équitable des bénéfices de la filière. Pour atteindre ces deux résultats, il est absolument nécessaire que les bénéficiaires s'organisent en véritable filière pour: (i) d'une part, pouvoir bénéficier des biens et services dont ils ont besoin pour rendre leur activité efficace, et (ii) d'autre part, que leurs organisations paysannes puissent assurer au niveau des différents maillons de la filière, les fonctions qui leur permettront d'assurer une part accrue du prix payé par le consommateur. La combinaison de ces éléments devrait induire l'amélioration des moyens d'existence des ruraux, mais également à terme une diminution des prix des produits à base de manioc pour les consommateurs.

III.10. **Répondre à la demande.** Outre la substitution des importations de plantain en provenance des pays limitrophes, il existe d'importantes opportunités de substitution des produits à base de céréales par la production locale. Ainsi, l'adaptation de l'offre des produits à base de plantain à la demande urbaine requiert notamment la promotion de produits concurrents par rapport aux aliments importés, non seulement en termes de prix, mais également en termes de besoins alimentaires (calories) et de satisfaction des préférences alimentaires des populations urbaines.

III.11. **Stimuler l'offre.** L'intensification des systèmes de production traditionnels et surtout l'établissement de plantations modernes et durables de plantain avec des variétés<sup>26</sup> améliorées à haut rendement constituent les moyens d'utiliser davantage le potentiel de production du plantain. En outre, la R-D en transformation adaptée permettront de réduire les pertes de commercialisation, d'accroître la productivité et la valeur du produit en vue d'améliorer l'offre en produits transformés. L'organisation de la commercialisation sera renforcée par: (i) la mise en relation de l'offre et de la demande, y compris la production contractuelle (ii) l'amélioration des infrastructures de transport et de marché, (iii) le respect des normes de qualité des produits, et (iv) le développement d'initiatives locales de transformation.

III.12. Ainsi, le projet proposé contribuerait à la modernisation durable de la filière plantain (commercialisation, transformation et production), (ii) l'amélioration de l'efficacité paysanne et la réduction de la pénibilité du travail, (iii) la restructuration du cadre institutionnel par la responsabilisation des organisations paysannes et à la promotion du secteur privé, (vi) la promotion de la gestion durable des ressources naturelles, et finalement à (v) l'amélioration des conditions d'existence des paysans<sup>27</sup> et à la sécurité alimentaire nationale.

#### IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. L'**objectif général**<sup>28</sup> du projet serait d'améliorer les conditions d'existence des populations rurales et d'assurer la sécurité alimentaire nationale, en particulier dans les grands centres urbains.

IV.2. L'**objectif spécifique** serait de relancer la production et la commercialisation de la banane et du plantain de qualité en vue de satisfaire aux besoins des consommateurs urbains et d'augmenter la part de la production nationale dans la consommation.

<sup>26</sup> Y compris l'introduction de techniques simples de multiplication de matériel végétal amélioré au niveau paysan.

<sup>27</sup> Et indirectement contribution à la lutte contre l'exode rural, le chômage et la pauvreté (pilier du PDDAA).

<sup>28</sup> Voir arbre logique du projet en Annexe 6.

## V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Le projet de développement de la filière bananière dans les provinces du Woleu–Ntem, de la Nyanga et de l’Estuaire serait programmé pour une durée de quatre ans. Le projet viserait à renforcer les capacités des acteurs privés et associatifs de la filière en vue de s’approprier le développement durable de la filière.

V.2. A cet effet, le projet serait structuré en quatre composantes, dont trois d’ordre technico–économiques (organisation des acteurs de la filière, intensification des systèmes de production et appui à la commercialisation) et une composante de coordination et de gestion du projet.

### **Composante 1: Organisation des acteurs de la filière**

V.3. Cette composante ciblerait le renforcement de la structuration de la filière par l’organisation des acteurs/partenaires de la filière bananière (producteurs, transporteurs, commerçants et consommateurs), et l’établissement d’un cadre de concertation interprofessionnelle entre partenaires au niveau local et national. A cette fin, les *principaux résultats* seraient:

- les professions de la filière (producteurs, transporteurs et commerçants) sont structurés: (i) sensibilisation des bénéficiaires et des opérateurs, (ii) diagnostics participatifs et analyse des contraintes et opportunités, (iii) organisation des professionnels de la filière, (iv) élaboration des plans d’action concertés au niveau des différents opérateurs, et (v) formation des équipes responsables suivant les besoins identifiés.
- les capacités techniques et en gestion des partenaires de la filière bananes/plantain sont renforcées, notamment par des formations techniques et en gestion, l’accès à l’information, etc.,
- un cadre de concertation entre les partenaires de la filière est fonctionnel au niveau local, provincial et national: mise en place d’une concertation périodique entre partenaires, d’outils d’échange de l’information sur les marchés et l’organisation de l’approvisionnement en intrants et en services techniques, etc.)

### **Composante 2: Intensification de la production**

V.4. La promotion de l’amélioration des techniques de production, notamment l’adoption de variétés améliorées et de techniques de production et de protection intégrées ciblerait l’augmentation de la productivité et la production des bananes et du plantain au niveau des plantations villageoises améliorées. Sur la base de l’organisation de la filière, les partenaires appuieraient la mise en œuvre des itinéraires techniques potentiels pour une production économiquement rentable et écologiquement durable. Les *résultats ciblés* seraient:

- le matériel végétal amélioré est utilisé par les paysans: appui à la recherche–développement, tests paysans, pépinières de multiplication paysannes et diffusion de matériel végétal amélioré;
- les systèmes de production et les pratiques culturelles améliorées de production des bananes/plantains sont mis en œuvre par les producteurs (intrants, PPI, organisation de la production, techniques de récolte, etc.);
- les producteurs de bananes/plantain sont professionnalisés (formation spécialisée, accès/échange d’informations technico–économiques, échange d’expériences, etc.);
- des nouvelles plantations de bananes/plantain intensives sont initiées, notamment par les jeunes paysans professionnalisés (micro–projets participatifs).

V.5. ***L’intensification de la production*** reposerait sur les éléments prioritaires suivants:

V.6. ***La relance de la R–D*** en matière de bananes/plantain au niveau du CIAM de Ntoum requiert:

- *A court terme:* (i) compiler tous les résultats des recherches variétales du CIAM sur les bananes douces et le plantain (performance agronomique, acceptabilité, etc.) obtenus durant les 20 dernières années, (ii) mener une enquête rapide auprès des opérateurs du développement, des producteurs et sur le marché de bananes en vue d’identifier les contraintes de production, les variétés préférées, la demande spécifique des consommateurs et l’identification des besoins prioritaires en matériel végétal amélioré, (iii) récupérer toutes les variétés ayant été diffusées durant les 20 dernières années et répondant aux critères précédemment énoncés, (iv) maintenir au CIAM un stock de base des clones performants, (v) former les groupements paysans semenciers/multiplicateurs en milieu rural pour la multiplication et la diffusion du matériel végétal amélioré, et (vi) assurer le suivi de la qualité du matériel végétal produit et diffusé.
- *A long terme:* (i) rétablir la collection locale qui pourra également être maintenue en cultures de tissus, (ii) introduire de façon ciblée de nouvelles variétés de bananes et de plantain issues des Centres de recherche internationaux sous forme de cultures de tissus (répondant à des besoins, notamment du matériel résistant à la cercosporiose noire et d’autres maladies et pestes prioritaires, (iii) conduire les essais en milieu paysan sur les systèmes de productions améliorées durables<sup>29</sup> de la banane plantain (iv) répondre aux besoins des paysans en termes de techniques de lutte intégrée contre les maladies et les insectes, et (v) développer des produits de transformation du plantain adaptés à la demande des marchés locaux.

V.7. ***L’assistance technique aux producteurs*** sera assurée par les prestataires privés et/ou publics qualifiés dans le domaine agricole, situés au niveau des secteurs<sup>30</sup> agricoles. La réorganisation de la « vulgarisation » constitue un préalable à la mise en œuvre de tout projet de développement agricole, en vue d’éviter la mise en place de systèmes de vulgarisation non harmonisés dans les mêmes zones.

V.8. ***L’approvisionnement en intrants*** sera assuré par le secteur privé: les besoins prévisionnels concernent notamment les équipements de préparation de terrain, les semences, les engrais et les pesticides. A cette fin les services techniques appuieront l’organisation de la demande en intrants et sa mise en relation avec l’offre du secteur privé. Suivant les potentialités des bénéficiaires, les organisations paysannes seront également mises en relation avec les institutions de micro–financement en vue du financement des intrants à crédit.

V.9. L’intensification des systèmes de production traditionnels de plantain (en inter–culture) sera promue en priorité par la diffusion de variétés et de techniques de production améliorés. Cette action cible l’intensification des superficies suivantes:

(1 Association villageoise = 25 membres/ménages)	An 1	An 2	An 3	An 4
Nombre total d’associations/province ciblée	40	80	120	160
Nombre total de groupements (3 provinces)	120	240	360	480
Nombre de ménages participants (total projet)	3 000	6 000	9 000	12 000
<b>Superficie ciblée en ha (3 provinces) (*)</b>	<b>1 500</b>	<b>3 000</b>	<b>4 500</b>	<b>6 000</b>
(*) À raison de 0,5 ha de cultures traditionnelles améliorées en moyenne par membre				

<sup>29</sup> Cultures en couloir, plantes améliorantes intercalaires, etc.

<sup>30</sup> Voir Centres de services agricoles (CSA) dans la proposition de projet dont au Volume II.

V.10. Outre l’amélioration des systèmes de production locaux, *l’extension des surfaces cultivées* sera promue sur la base d’un appui direct aux associations paysannes (environ 10 membres), sous la forme de microprojets de plantations nouvelles, co-financés par un fonds de développement. Les apports en matériel du projet seront uniques et comprendront le matériel de plantation et les intrants de la première année, à raison d’un hectare par paysan (ou 10 ha par groupement pour la première année)<sup>31</sup>. Ces associations constitueront les noyaux de base en vue de la professionnalisation des producteurs spécialisés de bananes et plantain.

Tableau 3: Estimation du nombre cumulé d’associations paysannes ciblées pour la mise en place de plantations modernes de plantain œuvre du projet				
(1 Association = 10 membres)	An 1	An 2	An 3	An 4
Nombre total d’associations/province ciblée	12	25	50	75
Nombre total de groupements (3 provinces)	36	75	150	225
Superficie ciblée en ha (3 provinces)	500	1 000	2 000	3 000

### **Composante 3: Appui à la commercialisation**

V.11. Cette composante viserait à améliorer les filières de commercialisation de la banane et du plantain sur le plan régional et national. Les *résultats spécifiques* de cette composante seraient:

- les organisations de producteurs bénéficient de l’appui technico-économique à la commercialisation (formations, conseil technico-économique, etc.), notamment dans la recherche de transporteurs et de débouchés, la mise en relation des organisations de producteurs et de commerçants, y compris le développement de contrats de production (agriculture contractuelle);
- le transport des récoltes de bananes et de plantain est facilité: identifier, avec les producteurs les goulots d’étranglement de la libre circulation des produits et intrants agricoles du point de vue des infrastructures (routes, pistes etc.) et administratif (taxes, contrôles etc.), promouvoir la réhabilitation<sup>32</sup> des infrastructures, aménager des points de collecte, assurer les liaisons<sup>33</sup> avec les organisations de transporteurs/commerçants et l’échange d’informations sur les quantités offertes et demandées ainsi que les prix;
- la commercialisation est organisée et standardisée (facilités de stockage, conditionnement, normes de qualité, labels, y compris des activités de R-D normative si nécessaire);
- le système d’information sur les marchés est fonctionnel: organisation des relevés hebdomadaires des prix et quantités de l’offre et de la demande nationale et régionale, diffusion la circulation hebdomadaire de l’information sur les marchés et mise en place d’un observatoire entre les professions de la filière.

V.12. **Note:** suivant les conditions du marché et de la demande, des micro-entreprises de transformation du plantain pourront également être appuyées, notamment dans les secteurs des chips,

<sup>31</sup> Les modalités détaillées seront définies au cours de l’étude de faisabilité.

<sup>32</sup> Initier des discussions sur les modalités d’aménagement de la libre circulation des produits avec les autorités administratives concernées. A cet effet, la province de la Nyanga et quelques pistes des provinces de l’Estuaire et du Woleu-Ntem sont déjà prévues dans le programme national d’entretien routier lancé par le gouvernement, sur une période de trois ans.

<sup>33</sup> Y compris le suivi des mécanismes capables de diminuer les marges d’intermédiation et les fluctuations saisonnières des prix.

*farines spéciales pour enfants, etc. Le but étant de réduire les pertes, y compris dans les zones enclavées et sur les marchés urbains, et d’élargir l’utilisation alimentaire des produits à base de plantain et de bananes.*

#### **Composante 4: La coordination, la gestion, le suivi et l’évaluation du projet**

V.13. Cette composante serait chargée de la coordination, de la gestion administrative et financière et du suivi du projet. Elle serait composée d’une unité centrale légère et d’antennes dans chaque province. La mise en œuvre des actions du projet serait contractualisée.

V.14. La coordination nationale (CN) et les coordinations provinciales (CP) auraient pour principales tâches:

- la coordination stratégique des activités avec les partenaires du projet, y compris l’établissement des plans d’actions opérationnels avec les organismes concernés;
- la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières du projet;
- le renforcement des capacités d’appui locales;
- le suivi des actions du projet (tableau de bord);
- la capitalisation et la valorisation des actions réalisées et des résultats obtenus;
- l’organisation graduelle de la prise en charge de toutes les activités du projet par les différents partenaires organisés de la filière; à la fin de la quatrième année, le transfert de prise de responsabilité devrait être terminé et l’appropriation complète.

V.15. Les mécanismes de fonctionnement de la coordination nationale et des coordinations provinciales seront définis dans un manuel de procédures à mettre en place.

## **VI. COÛTS INDICATIFS**

VI.1. Sur une durée de 4 ans, le coût total du projet<sup>34</sup> est évalué à 4 752 millions de FCFA (équivalent à 8,64 millions de \$EU), dont 35% en devises (soit l’équivalent de 3 millions de \$EU). Les coûts par composante sont évalués comme suit:

Composante	Total		Devises (millions de \$EU)	Monnaie locale (millions de \$EU)	% en devises
	millions de FCFA	%			
1. Organisation des acteurs de la filière	1 437	30	2,61	0.65	25
2. Intensification de la production	1 425	30	2,59	0.78	30
3. Appui à la commercialisation	801	17	1,46	0.73	50
4. Coordination, gestion et suivi-évaluation du projet	697	15	1,27	0.63	50
<b>Total coûts de base</b>	<b>4 360</b>	<b>92</b>	<b>7,93</b>	<b>2.79</b>	<b>32</b>
Imprévus physiques	218	5	0,40	0.13	32
Imprévus sur les prix	174	4	0,32	0.10	32
<b>Coût total du projet</b>	<b>4 752</b>	<b>100</b>	<b>8,64</b>	<b>3.02</b>	<b>35</b>

<sup>34</sup> Voir détails en Annexes 8 et 9.



VI.2. La répartition budgétaire entre composantes attribue 30% du financement à l’appui à l’organisation des acteurs de la filière plantain, y compris les opérateurs et développement des centres de service au niveau des secteurs agricoles<sup>35</sup> (composante 1), 30% à l’appui à l’intensification de la production (composante 2), 17% au renforcement des capacités de commercialisation (composante 3), et 15% à la coordination et la gestion du projet. Un taux moyen de 5% pour les imprévus physiques a été appliqué à toutes les composantes: la provision pour les imprévus physiques est de 218 millions de FCFA. Pour la hausse des prix, un taux moyen de 4% a été pris en compte sur l’ensemble du budget. Au total, l’enveloppe prévue pour les imprévus physiques et la hausse de prix représente environ 9% du coût total du projet, soit environ 392 millions de FCFA.

VI.3. Compte tenu des investissements matériels, des appuis techniques plus prononcés en début de projet, de la nécessité du renforcement de l’organisation des populations locales et du désengagement graduel<sup>36</sup> des opérateurs privés d’appui au cours du projet, le calendrier des dépenses par composante a été évalué comme suit, sur la base d’une durée du projet de quatre années:

Composante	An 1	An 2	An 3	An 4	Total
1. Organisation des acteurs de la filière	642	298	265	232	1 437
2. Intensification de la production	245	337	443	401	1 425
3. Appui à la commercialisation	200	200	200	200	801
4. Coordination, gestion et suivi-évaluation du projet	336	123	123	115	697
<b>Total coûts de base</b>	<b>1 423</b>	<b>957</b>	<b>1 031</b>	<b>948</b>	<b>4 360</b>
Imprévus physiques	71	48	52	47	218
Imprévus sur les prix	57	38	41	38	174
<b>Coût total du projet (millions de FCFA)</b>	<b>1 551</b>	<b>1 043</b>	<b>1 124</b>	<b>1 034</b>	<b>4 752</b>

## VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Le projet serait financé conjointement par les institutions financières (i.e. la BAD, la BADEA, FIDA, etc.), les bailleurs de la coopération bilatérale et/ou multilatérale (dons au travers de projets et des aides budgétaires, etc.), le Gouvernement du Gabon et les bénéficiaires, y compris les privés (i.e. transporteurs et commerçants).

Composante	Total	Bénéficiaires	Gouvernement	Institutions de financement
1. Organisation des acteurs de la filière	1 437	121	607	709
2. Intensification de la production	1 425	137	553	735
3. Appui à la commercialisation	801	42	221	539
4. Coordination, gestion et suivi-évaluation du projet	697	4	344	349
<b>Total coûts de base</b>	<b>4 360</b>	<b>305</b>	<b>1 723</b>	<b>2 332</b>
Imprévus physiques	218		109	109
Imprévus sur les prix	174		87	87
<b>Coût total du projet (millions de FCFA)</b>	<b>4 752</b>	<b>305</b>	<b>1 920</b>	<b>2 528</b>
<i>en %</i>	<i>100%</i>	<i>6%</i>	<i>40%</i>	<i>53%</i>
<b>Financement extérieur (millions de \$EU)</b>				<b>4,6</b>

<sup>35</sup> La mise en œuvre du Projet de relance des services d’appui techniques au développement agricole (voir Volume II) dans les zones ciblées par le présent projet, permettra de réduire les coûts du présent projet d’environ 750 millions de FCFA (80% du coût de fonctionnement des CSA).

<sup>36</sup> Voir détails en Annexe 9.

VII.2. La contribution des institutions de financement<sup>37</sup>, d’un montant total de 2 528 millions de FCFA (soit environ 4,6 millions de \$EU), représente 53% du coût total du projet.

VII.3. Le gouvernement contribuerait, sur fonds propres, dans le cadre de son programme d’investissement à hauteur de 1 920 millions de FCFA au coût total du projet, soit 40% du coût total. Les ressources budgétaires du gouvernement seraient prioritairement affectées aux dépenses de fonctionnement récurrentes que le gouvernement continuera à assurer après la fin du projet et/ou partagera graduellement avec les partenaires locaux. En outre, le gouvernement s’engagerait à fournir les moyens humains prenant en charge leurs salaires, facilités de bureau et une partie de leur fonctionnement à travers le MAEDR au niveau central, provincial et départemental (secteur agricole).

VII.4. La contribution des bénéficiaires au projet est estimée à 305 millions de FCFA, soit environ 6% du coût total du projet: cette contribution serait fournie principalement sous la forme de travail non spécialisé, apport de matériaux locaux, contributions aux formations, structuration de la filière, etc., mais également sous la forme de contributions financières symboliques aux investissements en infrastructures et équipements individuels (microprojets) et/ou collectifs établis par le projet.

## VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les principaux bénéfices directs attendus du projet seraient:

- l’amélioration du niveau de sécurité alimentaire avec une augmentation durable de la production nationale de la banane et du plantain (augmentation directe de 50 000 t<sup>38</sup> à partir de l’année 4, soit les deux tiers du déficit estimé de la production);
- la standardisation et la stabilisation des prix sur les marchés induits par l’intensification et l’étalement de l’offre, avec comme conséquence une baisse des prix sur le marché consommateurs;
- l’organisation des circuits commerciaux nationaux et régionaux (qui bénéficiera également aux autres produits vivriers, et notamment au manioc) et la baisse des importations et des pertes;
- l’amélioration des revenus et des conditions d’existence des producteurs ruraux de bananes et de plantain au Gabon, par l’amélioration de la productivité du travail paysan et un meilleur partage des bénéfices de la commercialisation;
- le renforcement des capacités humaines et en gestion des organisations professionnelles de la filière (producteurs, transporteurs et commerçants) et des capacités techniques et en gestion des partenaires, y compris leur capacité de négociation avec les différents partenaires de la filière;
- une utilisation appropriée des ressources naturelles par des pratiques agronomiques durables, nécessitant trois fois moins de défrichements de forêts pour des productions supérieures.

<sup>37</sup> Le gouvernement explorera auprès des partenaires bi- et multilatéraux la possibilité de cofinancer une partie (composante) des montants requis sous la forme d’aide à la coopération.

<sup>38</sup> Sur la base de rendements moyens de 10 t/ha/an en plantation moderne et d’une amélioration des rendements de 3 t/ha en plantation traditionnelle (hypothèse prudente au vu des 15–20 t/ha atteints au niveau de la R–D).

VIII.2. **Bénéfices financiers générés par le projet.** Sur la base de 100 FCFA le kg<sup>39</sup>, le projet dégagerait un résultat brut, sur quatre ans, de 11 000 millions de FCFA<sup>40</sup> au niveau des producteurs. Indirectement l’organisation de la filière de commercialisation réduira les fortes pertes enregistrées au niveau de la commercialisation. De plus, vu la rentabilité interne, la dynamique d’intensification de la filière initiée par le projet produirait des effets indirects, notamment: (i) l’extension graduelle des surfaces emblavés en plantations modernes de plantain, (ii) la diffusion des variétés améliorées au niveau de l’ensemble des producteurs traditionnels, (iii) la diffusion des technologies améliorées de production dans les autres zones du pays, notamment dans les zones de passage tels que la Ngounié et le Moyen–Ogooué, et (iv) un meilleur étalement des productions, la stabilisation des prix sur les marchés, y compris par la promotion de la transformation locale

## IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Le MAEDR délèguerait<sup>41</sup> la maîtrise d’ouvrage du projet à une **Cellule de coordination nationale** (CCN), assistée d’une **Cellule de coordination provinciale** (CCP) au niveau de chaque province concernée. A cette fin, le projet s’appuierait sur les structures publiques existantes et fournirait les moyens de renforcement nécessaires pour sa mise en œuvre. En dehors de la coordination et de la gestion financière du projet, toutes les opérations de mise en œuvre seraient sous-traitées à des prestataires de services<sup>42</sup> nationaux, tels que des ONG, des cabinets d’expertise agricole ou des associations économiques temporaires, dont l’expérience technico–économique dans la filière est reconnue. Chaque province appuyée constituerait un lot et un appel d’offre national serait lancé pour sélectionner les offres techniques et financières les mieux disantes.

IX.2. La mise en œuvre du projet impliquerait le dispositif institutionnel suivant:

IX.3. **Un Comité de pilotage** (CP), présidé par un représentant du MAEDR, assisté des autres ministères concernés (Ministère de la planification, Ministère des finances et les ministères responsables de l’aménagement du territoire et des infrastructures) comprendrait des représentants des différents acteurs de la filière plantain, y compris les organisations des producteurs, des transformateurs, des transporteurs et des commerçants. Le CP se réunirait deux fois par an pour examiner l’état d’avancement du projet: il approuverait également les programmes de travail et les rapports annuels de la coordination nationale (CCN) et des coordinations provinciales (CCP).

IX.4. **Une Cellule de coordination nationale** (CCN) légère, sise au MAEDR à Libreville, serait composée d’un coordonnateur national, assisté de deux techniciens spécialisés, responsables de la coordination des actions techniques (production/transformation) et de la commercialisation (agro–économiste) respectivement. La cellule comprendrait en outre un agent comptable, une secrétaire et un chauffeur. La CCN assurerait la responsabilité générale de la coordination et de la gestion du projet: à ce titre, elle serait notamment responsable de la consolidation des plans d’action provinciaux, de leur présentation au comité de pilotage, du suivi des réalisations au plan national (tableau de bord), de la gestion financière et des achats groupés et de la concertation entre partenaires au niveau national.

<sup>39</sup> Le coût du kilogramme de banane à Libreville en saison d’offre élevée se négocie au détail à 300 FCFA, soit à niveau de prix deux fois plus élevé qu’à Port–Gentil). Le prix moyen au producteur est estimé à environ 100 FCFA (MAEDR).

<sup>40</sup> Voir détails en Annexe 10.

<sup>41</sup> Voir également organigramme du cadre institutionnel en Annexe 11.

<sup>42</sup> Chaque prestataire de services ne pourra soumettre une offre que pour un seul lot. L’association de prestataires de services nationaux et internationaux sera une formule préférée, en vue de promouvoir le renforcement des capacités nationales.

IX.5. *Trois cellules de coordination provinciales* (CCP), seraient mises en place au niveau des délégations provinciales de l’agriculture pour assurer la mise en œuvre du projet dans les provinces ciblées. Chacune des CCP serait composée d’un coordonnateur provincial, assisté de deux techniciens spécialisés et d’une secrétaire/comptable. Les CCP seraient chargées de la coordination et de la supervision de l’exécution du projet dans les provinces concernées, notamment dans le Woleu–Ntem, la Nyanga, et l’Estuaire: elles seraient basées respectivement au sein des délégations provinciales de l’agriculture sises à Oyem, Tchibanga et Ntoum. Le personnel technique des délégations provinciales du MAEDR apporterait l’appui technique à la demande aux Centres de services agricoles (CSA)<sup>43</sup> notamment pour la finalisation des études d’exécution de micro–projets et l’accompagnement technique de l’exécution. A ce titre, le personnel des services provinciaux du MAEDR impliqués dans les cellules de coordination bénéficierait de formations et de primes de performances de la part du projet.

IX.6. Les actions d’appui de terrain seraient contractées à des prestataires de service spécialisés (ONG, bureaux d’études, etc.) qui seraient en charge de l’exécution des programmes de travail sur le terrain, y compris la programmation participative, la mise en œuvre et le suivi sur le terrain. Chaque prestataire de services provincial fournirait une équipe d’appui composée d’un responsable et de trois techniciens spécialisés respectivement en appui technique et économique. Cette équipe dynamiserait les différents partenaires de la filière plantain et travaillerait en étroite collaboration avec les CSA des secteurs. Dans le cadre de l’exécution du projet, le prestataire de services en appui à la filière plantain coordonnerait ses activités avec les CSA<sup>44</sup>, qui assureraient les services d’appui techniques (vulgarisation agricole) aux communautés bénéficiaires, y compris la consolidation des organisations paysannes.

IX.7. *Les prestataires de services* assisteraient les CSA dans la structuration des OPA<sup>45</sup> et l’organisation de la demande paysanne. La planification initiale jouerait un rôle clé pour garantir la pleine participation des producteurs et la prise en compte de leurs souhaits pour le développement agricole et rural. Des plates–formes de concertation seraient mises en place en vue de la programmation et la mise en œuvre de la promotion durable des activités agricoles, y compris de recherche–développement, avec l’appui du prestataire de services contracté.

IX.8. *Les bénéficiaires* (producteurs, transporteurs et commerçants) seraient impliqués et responsabilisés dans la planification, la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet. Les prestataires de services assisteraient les acteurs de la filière plantain au cours de la phase initiale de structuration et à la demande. La planification initiale jouerait un rôle clé pour garantir la pleine participation des producteurs et la prise en compte de leurs souhaits pour le développement de la filière. Les partenaires de la filière s’organiseraient au niveau local (associations, etc.) et régional (fédérations): des plates–formes de concertation seraient mises en place en vue de la programmation et la mise en œuvre des activités de promotion durable de la filière, avec l’appui du prestataire de services contracté. Outre les appuis techniques et le renforcement des capacités humaines, le projet appuierait et co–financerait avec les partenaires locaux, sur une base compétitive, des microprojets prioritaires pour le développement de la filière plantain, principalement de promotion de plantations

<sup>43</sup> Voir Projet de relance des services d’appui techniques au développement agricole (Volume II). Au cas où ce projet ne serait pas mis en œuvre, le présent projet mettra en place et financera ce système de services agricoles harmonisé au niveau des provinces concernées: cette option budgétaire fut retenue et les coûts des CSA seront déduits du budget global dans le cas contraire.

<sup>44</sup> Voir détails dans le projet d’appui au développement des services agricoles.

<sup>45</sup> Suivant la forme choisie par les bénéficiaires ces groupements prendront la forme de d’associations communautaires de base (ACB), des organisations paysannes de filières voir de coopératives: les fédérations des organisations paysannes seront formées au niveau communal, secteur, provincial ou national suivant nécessités.

modernes, mais également d’appui à des unités expérimentales de valorisation et de commercialisation du plantain. Les microprojets seraient gérés directement par des associations locales et/ou des privés sur la base de leur initiative à l’investissement, suivant l’évolution et la réalité économique et technique de chaque communauté locale et région.

IX.9. Les autorités administratives locales seraient mises à contribution pour les actions de sensibilisation par des émissions radiodiffusées ou par d’autres moyens efficaces. Le projet collaborerait également avec les autres intervenants dans le domaine agricole (IGAD, FEAMO, PSSA, Projets FIDA, CIAM, ONG, promoteurs privés, etc.) en vue d’harmoniser les actions d’appui au développement de la filière du plantain.

IX.10. Une évaluation à mi-parcours serait effectuée par un bureau d’étude spécialisé pour analyser l’état d’avancement du projet et proposer des solutions aux problèmes rencontrés durant les deux premières années. Une évaluation de fin de projet établirait les impacts, tirerait les enseignements du projet en termes de résultats obtenus et recommanderait les orientations pertinentes aux différents partenaires en vue de développer et pérenniser les acquis du projet. Un audit technique et financier serait réalisé annuellement par des institutions/personnes indépendantes du MAEDR, sur la base d’un concours public national.

## X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. Une assistance technique dégressive accompagnerait la mise en œuvre du projet dans les domaines<sup>46</sup> où les compétences nationales n’auraient pas encore développé une expertise suffisante. En première approche, le projet nécessiterait une assistance technique, sous la forme de consultations court terme, en matière de:

- *gestion de projet*: un consultant international et deux consultants nationaux de préférence agro-économiste pour assister périodiquement la coordination nationale et régionales;
- *organisation de la filière*: des experts internationaux et nationaux dans la création des groupements ruraux et de coopératives assisteront l’opérateur chargé de la mise en œuvre de cette composante;
- *intensification de la production*: des spécialistes internationaux et nationaux en production végétale et plus particulièrement en production bananière accompagneront les actions de cette composante, tant pour la R-D que du conseil technique;
- *commercialisation*: des experts internationaux et nationaux dans la distribution des produit vivriers vont intervenir pour soutenir les actions de cette dernière composante.

<sup>46</sup> Vu les similarités d’une partie des besoins en appuis techniques avec la filière manioc, une coordination inter-filières sera requise et permettra des économies d’échelle.

## **XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES**

XI.1. Plusieurs aspects mériteraient être examinés en détail au cours des étapes ultérieures de la préparation et de la formulation du projet:

- Le service des statistiques agricoles ne dispose pas de données fiables sur les superficies, les rendements et les productions de la filière bananière. Les dernières opérations de collecte de données datent de près de vingt ans: en conséquence les marges d’erreur sont relativement importantes. Cependant, la réhabilitation des services de statistiques, actuellement en cours, permettra de corriger les marges d’erreurs lors de l’étude de faisabilité du projet. De même les données disponibles sur les importations de bananes et plantains ne reflètent que les données officielles collectées par les services des douanes: une étude de terrain au niveau des grands marchés urbains permettrait de déterminer les niveaux réels d’importation. Enfin, ces données seront recoupées par les informations issues des enquêtes et le suivi alimentaire et nutritionnel de la population.
- Les axes de liaison entre les provinces ciblées et la capitale sont dans un état moyen et passable en toute saison. Par contre, au niveau des départements, les routes sont souvent d’accès difficile en saison des pluies: cette réalité nécessite une attention particulière de la part du gouvernement gabonais, pour que tout soit mis en œuvre en vue de la réhabilitation et l’entretien des routes et pistes se trouvant dans chacune des zones du projet, afin qu’elles soient praticables en toutes saisons, et ainsi éviter les blocages de commercialisation.
- La motivation des partenaires à la base, leur participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi du projet constitue une des conditions de réussite. A cette fin, des méthodes de développement participatif, utilisées au Gabon et dans d’autres pays de la région, seront utilisées. Le renforcement des capacités d’appuis techniques à la base par la mise en place des CSA constitue donc un préalable. Au cas où le projet de renforcement des services d’appui ne serait pas exécuté, les opérateurs du projet bananes/plantain devront intégrer les services d’appui technique au niveau des secteurs de leur zone d’action.
- Le fait que le gouvernement éprouve souvent des difficultés à mobiliser la contrepartie financière qu’il doit apporter aux projets pourrait freiner le déroulement du projet. Pour cette raison, le gouvernement avec l’appui de ses partenaires au développement devra trouver un mécanisme qui organise la disponibilité en temps voulu de sa contrepartie financière.
- Le calcul de rentabilité de la production bananière sera affiné lors de la préparation finale du projet, tant au niveau des systèmes de production paysans intensifiés que des plantations dites « modernes ».

## **XII. RISQUES POTENTIELS**

XII.1. Les principaux risques potentiels auxquels le projet proposé pourrait être confronté sont:

- L’ouverture du marché gabonais aux pays de la sous-région d’Afrique centrale, conformément aux accords de l’OMC et de la CEMAC, implique une concurrence accrue avec les producteurs agricoles des pays avoisinants. Du fait de coûts de production (main d’œuvre et intrants) plus élevés au Gabon que dans les autres pays de la sous région, le

niveau d’intensification des systèmes de production devra y être poussé d’avantage en vue d’une rentabilité au moins équivalente. De plus, l’amélioration du réseau routier<sup>47</sup> entre le Cameroun, la Guinée et le Gabon et la baisse conséquente des coûts de transport renforcera encore la concurrence des bananes/plantains en provenance de ces pays.

- L’appropriation du projet par les acteurs de la filière et la continuité des activités restent des points très sensibles pour la pérennisation des actions du projet. Le MAEDR devrait s’impliquer totalement dans la mise en œuvre de ce projet pour assurer que les partenaires assurent la continuité de l’encadrement de la filière à la fin du projet, y compris leur financement partiel par les partenaires de la filière.
- Les productions paysannes actuelles n’étant pas connues avec certitude, l’intensification et l’extension des productions de bananes/plantains dans les trois provinces concernées, combiné à l’amélioration du transport terrestre et aux effets indirects sur les productions dans les zones traversées (le Moyen Ogooué et la Ngounié) pourrait entraîner: (i) une surproduction cyclique et une hausse de l’offre sur les marchés urbains, couplés à des baisses de prix, mais également (ii) des opportunités pour des produits de transformation de la banane et du plantain.
- Le manque d’opérateurs privés dans les provinces rurales, ayant les capacités techniques et de gestion pour appuyer ce projet: à ce titre, des formations spécialisées des partenaires potentiels seront mise en œuvre par le MAEDR avant le démarrage du projet.
- Dans le cadre de ses fonctions régaliennes le MAEDR assurera la coordination entre les différentes interventions (projets, programmes) de développement rural: une complémentarité entre interventions sera recherchée notamment au niveau de la structuration des organisations paysannes et du renforcement des capacités humaines et techniques à la base.
- Les lenteurs dans la mise en œuvre de la réhabilitation du CIAM et la privatisation de la multiplication du matériel végétal, faute de capacités humaines et/ou financières.

---

<sup>47</sup> Un régime de banane de 10 kg coûte 1 000 FCFA à la frontière avec le Cameroun: rendu à Libreville sans aucune taxe, avec juste les frais de transport (500 000 FCFA par camion de 10 tonnes, soit 50 FCFA/kg), ce régime coûterait 1 500 FCFA, hors marges de commercialisation. Notons que la banane coûte en moyenne 300 FCFA/kg à Libreville et que les coûts de transaction sont donc de 150 FCFA/kg.

